



Passage plateau moto

Par Jimmy57

Bonjour , je me permet de vous déranger . J'avais une question

Je suis inscrit au permis moto , je devais passer le plateau moto le 28 juillet mais mon boss refuse catégoriquement de me laisser un jour de congé pour passer mon plateau moto . J'ai cru lire sur internet qu'une convocation du ministère était un motif pour pouvoir m'absenter et que j'étais obligé de m'en rendre .

Je vous remercie bonne journée

Par Isadore

Bonjour,

Une convocation de la police ou de la justice est en effet un motif qui vous autorise à vous absenter sans l'accord de votre employeur (absence justifiée non rémunérée). Il faut bien sûr fournir à l'employeur un justificatif.

En revanche, le passage d'un examen à titre personnel n'est pas un motif légitime pour s'absenter contre le gré de l'employeur. C'est une faute passible d'une sanction.

Votre employeur a le droit de refuser une journée de congé dans tous les cas.

Relisez votre convention collective, peut-être qu'elle prévoit des dispositions plus favorables. Cependant, un congé pour examen avec deux semaines de préavis qui s'imposerait à l'employeur je pense que vous pouvez oublier.